



VILLE DU BOUSCAT

DES

DOSSIER N° 13 :

CONVENTION DE DELEGATION DE
MAITRISE D'OUVRAGE ET PARTICIPATION
FINANCIERE A L'AMENAGEMENT DE LA
LIGNE VERTE ENTRE LA PLACE RAVEZIES
ET L'AVENUE DE LA LIBERATION

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 12 Décembre 2017

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 12 Décembre 2017

**Nombre de Conseillers
en exercice : 35**

Membres présents : 29

Absent : 0

Excusés : 6

Présents : Patrick BOBET, Bernard JUNCA, Emmanuelle ANGELINI, Dominique VINCENT, Virginie MONIER, Joan TARIS, Odile LECLAIRE, Denis QUANCARD, Bérengère DUPIN, Gwénaél LAMARQUE, Bénédicte SALIN, Monique SOULAT, Daniel CHRETIEN, Philippe VALMIER, Françoise COSSECQ, Alain MARC, Agnès FOSSE, Sandrine JOVENE, Nathalie SOARES, Sébastien LABAT, Jessica CASTEX, Géraldine AUDEBERT, Grégoire REYDIT, Maël FETOUH, Claire LAYAN, Emmanuelle CHOIGNOT, Christine COLIN, Jean-Bernard MARCERON, Patrick ALVAREZ

Excusés avec procuration : Didier BLADOU (à Monique SOULAT), Philippe FARGEON (à Françoise COSSECQ), Thierry VALLEIX (à Sandrine JOVENE), Bernadette HIRSCH-WEIL (à Grégoire REYDIT), Nancy TRAORE (à Maël FETOUH), Emilie MACERON-CAZENAVE (à Odile LECLAIRE)

Absent :

Secrétaire : Philippe VALMIER

DOSSIER N° 13 : CONVENTION DE DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE ET PARTICIPATION FINANCIERE A L'AMENAGEMENT DE LA LIGNE VERTE ENTRE LA PLACE RAVEZIES ET L'AVENUE DE LA LIBERATION

RAPPORTEUR : Bernard JUNCA

Bordeaux Métropole propose aux communes du Bouscat et Bruges, un projet de convention de délégation de maîtrise d'ouvrage et de participation financière pour l'aménagement d'une voie de déplacement doux dite "Ligne Verte".

La proposition ainsi que le projet de convention viennent en complément et remplacer la délibération prise le 20 juin sur le même objet, et font suite au souhait de Bordeaux Métropole de modifier la forme de son accompagnement financier.

L'opération consiste à aménager la voie ferrée désaffectée ou le bas de talus entre la place Ravezies et la future halte Le Bouscat-Sainte Germaine, en passant par la station « La Vache » du tram-train, tenant compte du contexte naturel, pour développer un projet paysager intégrant les déplacements doux (piétons/deux roues), sur un linéaire de l'ordre de 3,3 km, réparti sur le territoire des communes du Bouscat et Bruges.

Les communes par la convention annexée transfèrent la maîtrise d'ouvrage des travaux à Bordeaux Métropole. La présente convention a pour objet d'arrêter les modalités de versement du fonds de concours à Bordeaux Métropole par la commune du Bouscat et la commune de Bruges pour effectuer les travaux liés à cette opération.

L'estimation des travaux, au stade programme et pour l'ensemble de l'opération, est de 1,8 M€ T.T.C.

Une première phase de travaux doit démarrer fin 2017, dans le cadre du Codev 3. La prolongation des travaux pourra être envisagée au contrat de co-développement 2018-2020 des deux communes.

Les participations financières des différentes collectivités sont prévues comme suit :

L'estimation de la 1^{ère} phase des travaux s'élève à 265 000 € TTC selon la répartition suivante :

- Participation de Bordeaux Métropole 65 000 €,
- Participation de la commune de Bruges 100 000 €,
- Participation de la commune du Bouscat 100 000 €.

Par ailleurs, un fonds de concours sera attribué par Bordeaux Métropole de 50 000 € pour chacune des 2 communes au titre du règlement d'intervention (RI) nature, à hauteur de 50 000 € pour chacune des 2 communes.

Ainsi,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article L.5215-26 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le projet de convention entre la Métropole et les communes du Bouscat et Bruges,

VU le rapport de présentation au Conseil de Bordeaux Métropole du 22 décembre/2017 qui prévoit une participation au titre du Règlement d'Intervention Nature de 50 000 €,

CONSIDERANT l'intérêt pour les usagers et la collectivité d'améliorer l'inter modalité des modes de transport et développer les modes de transport alternatifs,

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par :
35 voix POUR**

Article 1 : Accepte le principe de la participation de la commune à la création de ce nouvel itinéraire de déplacement doux,

Article 2 : Accepte le principe de coordination de l'opération par Bordeaux Métropole,

Article 3 : Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage ainsi que tous les autres documents nécessaires à sa mise en œuvre.

Fait et délibéré le 12 décembre 2017

LE MAIRE,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Patrick BOBET', written over a horizontal line.

Patrick BOBET

